

M. TUCKER: Qu'on ne s'y méprenne pas, monsieur l'Orateur.

M. ROSS (Souris): Il n'y a pas lieu d'invoquer le Règlement à ce sujet.

Des VOIX: A l'ordre!

M. TUCKER: Il appartient à l'Orateur de me rappeler à l'ordre et non aux honorables vis-à-vis.

M. DIEFENBAKER: Alors, monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance de rappeler l'honorable député à l'ordre, car ce qu'il dit n'a rien à voir à la question de Règlement.

M. l'ORATEUR: Les honorables députés conviendront que j'ai accordé à chacun beaucoup de latitude à l'égard de ce rappel au Règlement.

M. FULTON: Personne n'en a abusé, monsieur l'Orateur.

M. l'ORATEUR: J'ai été généreux envers tous les membres de la Chambre. Je prie l'honorable député de s'en tenir à l'objection qui a été soulevée.

M. TUCKER: Le chef de l'opposition a déclaré que je disais des absurdités, mais j'ai démontré qu'il n'en était pas ainsi.

M. DIEFENBAKER: C'était un euphémisme.

M. TUCKER: C'est peut-être l'avis de mon honorable collègue, mais chacun a droit à son opinion. Je dis donc, et qu'on ne s'y méprenne pas, que la division du présent bill aura pour effet...

Des VOIX: A l'ordre!

M. TUCKER: On ne peut sûrement pas me reprocher d'enfreindre le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'ORATEUR: La Chambre est actuellement saisie d'un rappel au Règlement provoqué par une proposition du ministre du Commerce tendant à séparer en deux projets de loi la mesure à l'étude. Je ne vois pas ce qui empêcherait l'honorable député de discuter la question s'il le désire.

M. FULTON: Mais il traite des mobiles.

M. TUCKER: Je m'efforce de démontrer quelles seraient les conséquences d'une semblable division de la mesure. Chacun sait, surtout les honorables représentants de la Saskatchewan, que l'Assemblée législative de cette province doit suspendre ses travaux, qu'elle doit progoger d'ici une dizaine de jours, avant Pâques tout au moins. Or qu'advient-il si nous divisons la mesure? Chacun sait que la disposition visant l'orge

et l'avoine ne peut entrer en vigueur sans une loi habitante de la part de la Saskatchewan.

M. ROSS (Souris): Et le premier ministre a convenu de convoquer une session spéciale afin de la faire adopter.

M. TUCKER: L'honorable député connaît peut-être les intentions du premier ministre de cette province. Pour ma part, j'ai entendu dire aussi qu'il entend aller au peuple à l'expiration de ses quatre années d'administration. Il est donc possible que des élections aient lieu immédiatement après la fin de la session. Je demande que nous soyons raisonnables et pratiques à ce sujet.

Une VOIX: Le chant du cygne.

M. TUCKER: Peut-être, mais d'autres entonneront leur chant du cygne à leur heure et peut-être à leur insu. La chose est arrivée à plusieurs. Examinons la situation. En face de nous siègent de nombreux représentants des provinces de Saskatchewan et d'Alberta. Lorsqu'ils réclament la division du bill, ils provoquent en réalité une situation par suite de laquelle la mesure ne saurait atteindre l'avoine et l'orge qu'à l'égard de la récolte de 1949. S'ils partagent ce point de vue...

M. ROSS (Souris): Le Règlement est-il en cause, monsieur l'Orateur?

Des VOIX: Asseyez-vous.

Des VOIX: Règlement!

M. ROSS (Souris): J'invoque le Règlement...

M. TUCKER: S'ils partagent ce point de vue, c'est leur affaire.

M. COLDWELL: Vous savez que nous ne le partageons pas.

M. TUCKER: Pourquoi les membres de votre groupe ont-ils parlé à l'appui de ce projet?

M. l'ORATEUR: Je crois que l'honorable député prend un peu trop de latitude.

M. TUCKER: Hier soir, monsieur l'Orateur...

Une VOIX: Il est trop verbeux.

M. TUCKER: Libre à vous de le penser; j'ai le droit d'exprimer l'opinion de mes commettants et j'entends exercer ce droit. L'opposition officielle, appuyée par les créditistes et les membres de la C.C.F., a proposé une certaine façon de procéder.

M. ROSS (Souris): Monsieur l'Orateur, l'honorable député traite-t-il la question de Règlement?